

Pour l'année 2011/2012, l'offre de formation proposée aux doctorants s'articule autour des cinq modules suivants :

◇ **CONFÉRENCES THÉMATIQUES**

1/ La sécurité et le droit (coordination (E. Millard et E. Dockès))

Déficitaire lorsqu'elle est sociale, instrumentalisée lorsqu'elle est juridique, répressive si elle est celle des biens et des personnes, privilège lorsqu'elle est celle de l'emploi, elle se prétend parfois routière, mais c'est pour mieux nous perdre au milieu de ses croisements et de ses panneaux indicateurs contradictoires. Cette polysémie viscérale de la sécurité du droit et en droit ne peut surprendre le juriste habitué à voir ses notions phares, celles qui véhiculent des valeurs, tiraillées en tout sens. Mais elle peut l'inciter à regarder ce qu'il en est de plus près.

Il apparaît alors que la sécurité n'est pas seulement un concept difficile à cerner. Elle est aussi une idée ambivalente.

La mère d'Angelo, le héros du Hussard sur le toit de Jean Giono, n'a pas vu son fils depuis des mois. Elle sait simplement que, poursuivi par des tueurs, il traverse la Provence ravagée par le choléra. Elle l'aime et elle lui écrit : «Le marin que tu m'as envoyé m'a dit que tu étais imprudent. Sois toujours très imprudent, mon petit, c'est la seule façon d'avoir un peu de plaisir dans notre époque de manufactures». Le juriste ne peut pas être totalement réceptif à ce discours — il lui préférera, sur les chantiers du bâtiment, le port du casque obligatoire. Mais il ne peut pas non plus l'oublier totalement. Dans les déclarations de droits humains la sécurité ou la sûreté apparaissent, mais bien après la liberté et l'égalité.

Ce module ambitionne d'explorer quelque peu ces complexités conceptuelles et axiologiques.

2/ PriMaL (P. BRUNET & E. PEZET)

Paris Research in Norms Management and Law (PriMaL) est un groupe de recherche interdisciplinaire en Droit, Management et Philosophie. Les travaux de PriMaL portent sur l'interaction entre les normes juridiques, les normes politiques et les normes managériales et sur les effets de cette interaction sur la démocratie. Ils sont marqués par un souci constant d'articuler théorie et pratique et de proposer de nouvelles problématiques. Les apports disciplinaires multiples et leur confrontation amèneront à élaborer de nouveaux objets d'études ainsi qu'à identifier de nouvelles approches méthodologiques. L'influence normative du management ne se limite pas à l'entreprise et s'étend de plus en plus à la vie sociale. L'influence de la norme managériale est observable dans des domaines très variés et la référence au management dans des domaines jusqu'ici structurés par le droit (management public) pose la question de la coexistence des normes juridiques et des normes managériales. Cette question est d'autant plus importante que le management crée des situations inédites en renouvelant ses techniques d'organisation, par exemple. Dès lors, quelles limites juridiques donner aux normes managériales ou, pour le dire autrement, est-

ce que le droit dispose de moyens de limiter l'influence du discours managérial. On peut ici penser à la confrontation entre divers ensembles de normes eux-mêmes fondés sur des principes éthiques antinomiques, comme il en existe toujours en droit positif.

Ces questions seront abordées à partir de trois thèmes :

- Responsabilité sociétale de l'entreprise et social accountability,
- Rapports managériaux à la société,
- Management public et démocratie.

3/ Sociologie du droit (coordination E. Millard et E. Serverin) dans le cadre du programme EUCLID

La sociologie du droit comme branche de la connaissance occupe un statut différent selon les filières d'enseignement et selon les hypothèses formées sur la place du droit dans la société. Dans les filières juridiques, l'étude du droit reste confinée au point de vue dogmatique, et la prégnance de l'hypothèse pluraliste tend à renvoyer la sociologie du droit à un «regard externe» qui ne parvient pas à produire des connaissances selon les standards de la recherche scientifique. Dans les filières de sociologie et de science politique, les grandes références sociologiques sont absentes et les hypothèses sont plus variées, mais la tendance est au rejet de la référence aux institutions juridiques, ce qui conduit à orienter la recherche vers les représentations et pratiques sociales. Il résulte de ces différentes tendances que contrairement à d'autres pays, la part de la recherche empirique portant sur les règles reste faible dans l'ensemble des filières. L'objectif de ces séances est de présenter et d'illustrer ces différentes hypothèses, tout en proposant les voies de leur dépassement par la réintroduction des règles et de leurs usages au cœur de l'observation, en partant des principaux auteurs qui ont posé la question de la place du droit dans la société (Durkheim, Weber, Elias, Bourdieu).

5/ Economie et droit (coordination Bertrand du Marais & Sophie Harnay)

4/ Journée des doctorants –organisé par les représentants des doctorants

◇ **CONFÉRENCES DE MÉTHODES**

1/ Trois séances seront organisées autour de la thèse (coordination E. Millard et E. Dockès)

- Commencer sa thèse (choix du sujet, relations avec le directeur de thèse, etc)
- Rédiger sa thèse

- Finir sa thèse
- Soutenir sa thèse

2/ Un cycle de formation à l'enseignement sera proposé aux doctorants dispensant des travaux dirigés (coordination E. Dockès)

- Comment diriger une séance de travaux dirigés ?
- Les exercices (en droit privé, en droit public, en histoire du droit, en science politique)

3/ Méthodes de recherche documentaire (coordination : Bibliothèque Universitaire & URFIST)

◇ **CONFÉRENCES « INVITÉS »**

Conférences animées par des personnalités extérieures invitées par l'Université de Paris Ovest — Nanterre La Défense

◇ **PROFESSIONNALISATION**

1/ Préparation aux concours :

- Préparation au concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (Coordination X. Lagarde)
- Préparation au concours d'agrégation en droit public (coordination P. Brunet)

2/ Stage professionnalisation — M. Boibieux (magali.boibieux@u-paris10.fr)

◇ **PRATIQUE DE L'ANGLAIS :**

- Cours de conversation (niveaux moyen / fort) : P. Alarent (- Salle des doctorants en F.425)

◇ **PRATIQUE DE L'ALLEMAND :**

Se renseigner auprès de l'Ecole doctorale Connaissance, Langage et Modélisation, Bâtiment A, Bureau 306, Tél : 01.40.97.70.71 - ygn.reygnier@yahoo.fr